



Société belge d'infectiologie et de microbiologie clinique

Belgische vereniging voor infectiologie en klinische microbiologie

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE IGGI

La *Société Belge d'Infectiologie et de Microbiologie Clinique (SBIMC)* donne accès au *Infectiologiegids – Guide d'Infectiologie (IGGI)* selon les conditions suivantes.

Si vous vous abonnez à **IGGI**, vous acceptez d'être lié à ces conditions.

Veuillez lire attentivement ces conditions et ne pas vous abonner à **IGGI** si vous n'êtes pas d'accord.

### 1. Dispositions générales

- a. Les conditions de vente s'appliquent à tous les abonnements.
- b. La **SBIMC** est autorisée à modifier ces conditions générales (les abonnements en cours ne sont pas soumis à ces changements). La **SBIMC** notifiera les abonnés en temps utile (via son site web) de ces changements et de la date à partir de laquelle ils entrent en vigueur.
- c. L'abonné accepte, lors de l'enregistrement, de fournir les informations demandées par la **SBIMC** à jour, complètes, précises et pertinentes. Ces données ne sont stockées que pour une utilisation propre à la **SBIMC** (gestion de la clientèle, gestion d'entreprise, etc.) mais ne seront pas transmises ou vendues à des tiers.
- d. Sauf stipulation contraire expresse écrite, toute commande est exclusivement soumise aux présentes conditions générales. Les conditions générales figurant sur les documents émanant de l'acheteur ne peuvent être considérées comme une stipulation contraire expresse écrite au sens du présent article. Les dérogations aux présentes conditions générales confirmées par écrit ne s'appliquent qu'à la vente pour laquelle la confirmation a été émise. La réception de documents mentionnant les présentes conditions générales par l'acheteur entraîne leur acceptation par ce dernier. Au début de la prestation ces conditions sont réputées avoir été irrévocablement acceptées.

### 2. Définitions

- a. **IGGI**: *Infectiologiegids – Guide d'Infectiologie* (versions en langues néerlandaise et française) édité par la *Société Belge d'Infectiologie et de Microbiologie Clinique (SBIMC)*.
- b. Vendeur: *ASBL Société Belge d'Infectiologie et de Microbiologie Clinique (SBIMC)*, ayant son siège social à l'*Hôpital Erasme, Clinique des Maladies Infectieuses, route de Lennik 808, 1070 Anderlecht* (Bruxelles).
- c. Acheteur: une partie contractante qui a un abonnement à **IGGI**.
- d. Abonnement: un accord par lequel tous les documents composant **IGGI** sont mis à disposition via le site internet de la **SBIMC**. L'abonné peut utiliser toutes les fonctions contenues dans **IGGI** au cours de cette année. Il y a deux sortes d'abonnements.
  - Des abonnements individuels pouvant être achetées par des personnes physiques individuelles.
  - Des abonnements institutionnels qui peuvent être achetées par des institutions telles que des hôpitaux, des institutions d'assurance, ... et par des entreprises, des organisations, .... Prendre une souscription institutionnelle à l'**IGGI**, accorde le droit de mettre **IGGI** à la disposition de tous les employés choisis par l'institution, l'organisation ou l'entreprise par l'intermédiaire via un réseau intranet.

Tous les abonnements ont une durée de 1 an. Ils peuvent être renouvelés annuellement pour une période d'un an, mais sont soumis alors aux conditions de vente qui s'appliquent au moment du renouvellement.

### 3. Contenu

- a. Le contenu d'**IGGI** reste la propriété intellectuelle de la **SBIMC** en tout temps et est soumis à des droits d'auteur conformément aux lois belges et aux conventions internationales. Les abonnés ne sont pas autorisés à publier du contenu IGGI sur d'autres sites ou à vendre à des tiers. L'abonné s'engage à informer immédiatement la **SBIMC** lorsque les tiers utilisent de manière non autorisée leur abonnement.
- b. Le contenu a un caractère général et est destiné à donner des informations uniquement à titre informatif ou à des fins de formation. Il n'est en aucun cas destiné à remplacer les consultations médicales par une personne qualifiée. Les recommandations doivent toujours être évaluées par des professionnels de la santé responsables et ajustées, le cas échéant, aux caractéristiques du patient individuel.
- c. La **SBIMC** ne peut garantir que le contenu d'**IGGI** couvre tous les aspects possibles (précautions, interactions médicamenteuses, effets secondaires de la drogue, ...) du traitement et de la prévention de toutes les maladies infectieuses possibles.
- d. La **SBIMC** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des erreurs ou omissions substantielles. La **SBIMC** ne peut pas non plus être tenue responsable du contenu des champs contenant les remarques remplis par l'abonné ou l'un de ses employés. La **SBIMC** ne peut donc être tenue responsable des blessures ou des dégâts résultant de l'utilisation des informations contenues dans **IGGI**.

#### 4. Utilisation du contenu

- a. Moyennant mention de la source, il est permis de mentionner **IGGI** comme référence [**IGGI** (Infectiologiegids – Guide d'infectiologie), **SBIMC** (Société Belge d'Infectiologie et de Microbiologie Clinique), [www.sbimc.org](http://www.sbimc.org), consulté le jj/mm/aaaa].
- b. Pour la reproduction de tout ou de parties du contenu (sous quelque forme que ce soit), l'autorisation écrite de la **SBIMC** doit être obtenue préalablement. Les requêtes doivent être envoyées par courrier électronique au secrétariat de la **SBIMC** en indiquant précisément la partie du contenu et la forme sous laquelle il sera utilisé.
- c. Nul n'est autorisé à accéder à **IGGI** par piratage, extraction de données, ... ou par d'autres moyens non intentionnellement fournis par la **SBIMC**.

#### 5. Début et fin de l'abonnement

- a. Tous les abonnements ont une durée de 1 an.
- b. Ils débiteront au plus tard dans les 5 jours ouvrables suivant la confirmation du paiement.
- c. L'abonnement sera automatiquement interrompu après 1 an, sauf si le souscripteur l'a renouvelé avant la date d'expiration. Les abonnements ne sont pas automatiquement renouvelés.
- d. Les abonnements ne peuvent être résiliés avant leur terme et aucun remboursement ne sera versé sur les frais de souscription payés.
- e. La **SBIMC** a le droit d'arrêter la publication d'**IGGI**, pour quelque raison que ce soit, les abonnements se terminent en même temps. Ce n'est que dans ce cas-ci que l'abonné a droit au remboursement d'une partie de l'argent de souscription.

#### 6. Paiement des frais d'abonnement

- a. Le paiement peut être effectué via le module de paiement disponible sur le site ou par transfert direct au numéro de compte BE74426511833107 (BIC: KREDBEBB) de la **SBIMC**.
- b. Les frais d'abonnement sont exigibles annuellement par prépaiement. Le coût de l'abonnement dépend de la nature de la souscription (individuelle ou institutionnelle). Le coût d'un abonnement institutionnel pour les hôpitaux dépend de la taille de l'établissement (nombre de lits pour un hôpital ou un groupe d'hôpitaux avec un numéro de reconnaissance unique, comme disponible dans la dernière édition disponible d'Hospindex®). Le coût d'autres abonnements institutionnels (entreprises, organisations, etc.) sera déterminé d'un commun accord entre la **SBIMC** et l'acheteur.

#### 7. Non respect des conditions de vente

- a. Si le souscripteur viole ces conditions de vente, la **SBIMC** se réserve le droit d'annuler unilatéralement l'abonnement.
- b. En cas de litige, seule la loi belge s'applique. Au départ, ils ne peuvent être traités que par le Tribunal Francophone de commerce de Bruxelles (*Tribunal de Commerce Francophone de Bruxelles, boulevard de Waterloo 70, 1000 Bruxelles*).